

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Bureau du Comité Directeur

REUNION DU 04/07/2024 – PV N°1

Président : Eric WATTELLIER (excusé)
Président Délégué : Marc WATTELLIER
Vice-Président : Hassan ACHLOUJ
Vice-Président : Jean-Pierre LAPRET
Secrétaire Général : Christophe SALMERON
Secrétaire Adjointe : Annick COUEFFEC
Trésorier Général : Olivier GRAVOSQUI
Trésorier Adjoint : Régis SANCHEZ

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, le Bureau du Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Conformément aux articles 11.2.3 du règlement intérieur et 101 des règlements généraux de la Ligue d'Occitanie, les décisions des comités directeurs et bureaux des districts sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Régionale d'Appel de la Ligue d'Occitanie dans les conditions de forme et délai de l'article 190 des R.G. de La FFF.*

CORRESPONDANCE

FFF : du 03/07/24, concernant le PASS ASSISTANT (formation initiale des arbitres assistants). Pris note, transmis à la CDA, le club ou le candidat doit faire la démarche d'inscription.

FC COUGAING : du 03/07/24, club Audois qui sollicite la possibilité de s'engager en Coupe du Roussillon U19 (en plus du Championnat U19 PO/AUDE). Pris note.

CUXAC D'AUDE : du 04/07/24, club Audois qui sollicite la possibilité de s'engager en Coupe du Roussillon U19 (en plus du Championnat U19 PO/AUDE). Pris note.

GROUPEMENT

• Vu dans FOOT2000 la demande de groupement en catégories U14F à U18F formulée par LES PHOENIX CATALANS et le FC CERET. Club support LES PHOENIX CATALANS.

Nom : GROUPEMENT PHOENIX SUD ROUSSILLON VALLESPIR.

➤ Avis FAVORABLE, transmis à la LFO pour suite à donner.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Poules séniors - saison 2024/2025

DEPARTEMENTAL 1 INTERSPORT

REGLEMENTS GENERAUX LFO

Chapitre 3 - Championnat Régional 3

Article 8 - Accessions / Rétrogradations

Article 8.2 - Rétrogradations

- **Sont reléguées au championnat Départemental 1 de leur district d'appartenance les équipes classées de la 11ème à la dernière place des huit poules du championnat Régional 3.**

EPREUVES OFFICIELLES DISTRICT DES P-O

Article 7 - Le club champion accède en REGIONALE 3. Le club classé 12ème descend automatiquement en DEPARTEMENTAL 2. **La descente d'un ou plusieurs clubs de REGIONALE 3 entraînera automatiquement une ou plusieurs descentes supplémentaires.**

Descentes de R3



AVENIR FOOTBALL CATALAN 1 11^{EME} de R3

Montée en R3



FC CLAIRA – ST LAURENT 1^{ER} de D1

Montées en D1



FC THUIR 1^{ER} de D2
SO RIVESALTES 2 SECONDD de D2

Descentes en D2



SALEILLES OC 12^{EME} de D1
***AVENIR FOOTBALL CATALAN 2 club déjà représenté en D1**
***Article 5 Epreuves Officielles - Un club ne pourra engager, dans chaque division, qu'une seule équipe. Toutefois dans les championnats de Jeunes et Foot entreprise, ainsi que la dernière Division «seniors», un club pourra engager plusieurs équipes, mais elles devront être classées dans des groupes différents.**

1.	AVENIR FOOTBALL CATALAN 1 (DESCENTE DE R3)
2.	FC LE SOLER 1
3.	SP PERPIGNAN NORD 2
4.	ENTENTE CONFLETOISE 1
5.	FC ST CYPRIEN 1
6.	FC VILLELONGUE 1
7.	FC CERET 1
8.	RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 1
9.	OC PERPIGNAN 2
10.	FC LE BOULOU SJCP 1
11.	FC THUIR 1 - 1^{er} de D2 2023/2024
12.	SO RIVESALTES 2 second de D2 2023/2024

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

DEPARTEMENTAL 2

Article 2- Les clubs classés « premier et second » du DEPARTEMENTAL 2 accèdent automatiquement en DEPARTEMENTAL 1. Le club classé 12ème descend automatiquement en DEPARTEMENTAL 3 Article 3 -Toute descente ou montée supplémentaire de la série supérieure se répercutera sur les séries inférieures du District.

* DESCENTE DE R3 POULE C : USEPMM II

► Décision Commission Régionale de Gestion des Compétitions du 27/02/24

Montées en D1



RF THUIR 1^{ER} de D2
SO RIVESALTES 2 **SECOND** de D2

Descentes de D1



SAEILLES OC 12^{EME} de D1
***AVENIR FOOTBALL CATALAN 2 club déjà représenté en D1**

Descentes en D3



ENTENTE CONFLETOISE 2 10^{EME} de D2
FC BAHO PEZILLA 11^{EME} de D2
RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 2 12^{EME} de D2

1.	AVENIR FOOTBALL CATALAN 2 (reversé en D2 suite descente équipe 1)
2.	USEPMM II (DESCENTE R3)
3.	SAEILLES OC 1 (DESCENTE D1)
4.	FC CERDAGNE 1
5.	FC BECE VALLEE DE L'AGLY 1
6.	OC PERPIGNAN 3
7.	FC CLAIRA – ST LAURENT 2
8.	CABESTANY OC 1
9.	FC LE SOLER 2
10.	US BOMPAS 1
11.	RF CANOHES TOULOUGES 1 - 1 ^{er} de D3 2023/2024
12.	FC BAGES – VILLENEUVE 1 - second de D3 2023/2024

Modification Championnat Départemental 2 - Nouveau texte

Ancien texte	Nouveau texte
<p>Article 1 – Cette épreuve comprendra 12 Clubs en un seul groupe. Les Articles 2, 4, 5, 6 du DEPARTEMENTAL 1 lui sont applicables.</p>	<p>Article 1 – Cette épreuve comprendra 12 Clubs en un seul groupe. Les Articles 4, 5, 6 du DEPARTEMENTAL 1 lui sont applicables. L'Article 2 du Championnat D1 n'est pas applicable en DEPARTEMENTAL 2 : les clubs disputant cette épreuve doivent disposer d'un terrain homologué par la F.F.F. (classement « 6 » 105 x 68 ou au minimum 100 x 60). <i>C'est-à-dire qu'il n'y a plus d'obligation d'avoir un terrain de jeu entièrement grillagé sur une hauteur de 2 mètres avec couloir d'accès protégé des vestiaires à l'aire du jeu en D2.</i></p>

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

DEPARTEMENTAL 3

Article 6- Les clubs classés « premier et second » du DEPARTEMENTAL 3 accèdent automatiquement en DEPARTEMENTAL 2. Le club classé 12ème descend automatiquement en DEPARTEMENTAL 4 Article 7 - Toute descente ou montée supplémentaire de la série supérieure se répercutera sur les séries inférieures du District.

Montées en D2



RF CANOHES TOULOUGES 1^{er} de D3
FC BAGES – VILLENEUVE second de D3

Descentes de D2



ENTENTE CONFLETOISE 2 10^{EME} de D2
FC BAHO PEZILLA 11^{EME} de D2
RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 2 12^{EME} de D2

Descentent en D4



FC VILLELONGUE 2 10^{EME} de D3
FC THUIR 2 11^{EME} de D3
ASPTT PAYS CATALAN 12^{EME} de D3 (FG)

1.	ENTENTE CONFLETOISE 2 (DESCENTE DE D2)
2.	FC BAHO PEZILLA 1 (DESCENTE D2)
3.	RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 2 (DESCENTE D2)
4.	SP PERPIGNAN NORD 3
5.	LES PHOENIX CATALANS 1
6.	FC BANYULS DELS DES ASPRES 1
7.	ASJ BAS VERNET 1
8.	FC BARCARES MEDITERRANEE 1
9.	OL HAUT VALLESPER 1
10.	FC LE BOULOU SJPC 2
11.	FC BECE VALLEE DE L'AGLY 2 - 1 ^{er} D4 Poule A 2023/2024
12.	RF CANOHES TOULOUGES 3 - 1 ^{er} D4 Poule B 2023/2024

DEPARTEMENTAL 4

Article 6 - Si 2 poules, le club classé premier de chaque groupe accède automatiquement en DEPARTEMENTAL 3. Ils disputeront en un seul match, sans prolongation et avec tirs au but éventuellement, sur terrain déterminé par le Comité Directeur, le titre de champion du Roussillon. Toute descente ou montée supplémentaire de la série supérieure se répercutera sur les séries inférieures du District.

Montées en D3



FC BECE VALLEE DE L'AGLY 2 1^{ER} de D4 P/A
RF CANOHES TOULOUGES 3 1^{ER} de D4 P/B

Engagements au 04/07/24

1.	FC PIA 1
2.	FC VILLELONGUE 2
3.	FC ILLE NEFIACH 1



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

4.	US BOMPAS 2
5.	FC THUIR 2
6.	FC BAGES – VILLENEUVE 2
7.	CABESTANY OC 2
8.	FC ST CYPRIEN 2
9.	PERPIGNAN AC 1
10.	FC CERET 2
11.	ENTENTE FOURQUES TROUILLAS 1
12.	ATAC OC 1
13.	FC CANOHES TOULOUGES 3 <i>(voir 2 équipes D4 à confirmer)</i>
14.	ASC ST NAZAIRE 1
15.	FC POLLESTRES 1
16.	SALEILLES OC 2
17.	<i>FC ILLE SUR TET 1 (en attente d'affiliation)</i>
18.	<i>SO RIVESALTES 3 (à confirmer le 08/08/24)</i>
19.	<i>LES CHAMPIONS ST JACQUES (à confirmer)</i>

ENGAGEMENTS COUPE DU ROUSSILLON 2024 - 2025

Modification Article 6 CR SENIORS - Nouveau texte

SUPPRESSION DE : A partir des 1/4 de Finale, les rencontres devront obligatoirement se dérouler sur des terrains conformes au Règlement en vigueur appliqué en championnat de Départemental 1 (terrain grillagé avec couloir d'accès protégé des vestiaires à l'aire du jeu). Le club qui ne disposera pas d'un tel terrain ou d'un terrain de remplacement conforme à ces dispositions, jouera chez l'adversaire. Si les deux clubs se trouvent dans la même situation, la rencontre sera imposée sur terrain neutre, conforme au Règlement Fédéral. **La finale se jouera sur terrain neutre, désigné par le district.**

R1

1.	CANET RFC 2
2.	OC PERPIGNAN 1
3.	USEPMM 1

R3

4.	FC CLAIRA – ST LAURENT 1
5.	FC ALBERES-ARGELES 2
6.	SO RIVESALTES 1
7.	SP PERPIGNAN NORD 1

D1

8.	FC VILLELONGUE 1
9.	FC THUIR 1
10.	FC LE BOULOU SJPC 1
11.	RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 1
12.	FC LE SOLER 1
13.	FC CERET 1
14.	ENTENTE CONFLETOISE 1
15.	AVENIR FOOTBALL CATALAN 1

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

D2

16. FC BECE VALLEE DE L'AGLY 1
17. US BOMPAS 1
18. FC BAGES-VILLENEUVE 1
19. CABESTANY OC 1
20. FC ST CYPRIEN 1
21. FC CERDAGNE 1
22. RF CANOHES TOULOUGES 1
23. SALEILLES OC 1

D3

24. OL HAUT VALLESPYR 1
25. LES PHOENIX CATALANS 1
26. AJ BAS VERNET 1
27. FC BARCARES MEDITERRANEE 1
28. FC BAHO-PEZILLA 1

D4

29. FC ILLE NEFIACH 1
30. ENTENTE FOURQUES – TROUILLAS 1
31. ATAC OC 1
32. FC POLLESTRES 1
33. FC ILLE SUR TET 1 (en attente d'affiliation)
34. LES CHAMPIONS ST JACQUES (à confirmer)

ENGAGEMENTS CHALLENGE BAZATAQUI 2023/2024

MODIFICATION ARTICLE 2 - NOUVEAU TEXTE

Cette compétition est ouverte aux clubs dont l'équipe 1ère évolue dans les catégories Départemental 3 et toutes les autres séries inférieures, ainsi qu'aux équipes réserves dont l'équipe 1ère évolue en Départemental 1 & Départemental 2. Pour les équipes réserves précitées, les clubs ne pourront aligner **AUCUN JOUEUR** ayant participé **aux deux dernières rencontres de leur(s) équipe(s) première(s)**.

D3

1. FC BECE VALLEE DE L'AGLY 2
2. FC LE BOULOU SJPC 2
3. FC BANYULS DELS ASPRES 1
4. RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 2
5. ENTENTE CONFLETOISE 2
6. OL HAUT VALLESPYR 1
7. FC CANOHES TOULOUGES 2
8. LES PHOENIX CATALANS 1
9. FC BARCARES MEDITERRANEE 1
10. FC BAHO-PEZILLA 1

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

D4

11. FC PIA 1
12. FC VILLELONGUE 2
13. FC ILLE NEFIACH
14. US BOMPAS 2
15. FC THUIR 2
16. FC BAGES – VILLENEUVE 2
17. CABESTANY OC 2
18. FC ST CYPRIEN 2
19. PERPIGNAN AC
20. FC CERET 2
21. ENTENTE FOURQUES – TROUILLAS 1
22. ATAC OC 1
23. ASC ST NAZAIRE 1
24. SALEILLES OC 2
25. FC POLLESTRES 1
26. FC ILLE SUR TET 1 (<i>en attente d'affiliation</i>)
27. LES CHAMPIONS ST JACQUES (<i>à confirmer</i>)



- Etude offre tarifaire sur la téléphonie du district. Transmis au Trésorier Général.

Le Président Délégué
Marc WATTELLIER

Le Secrétaire Général
Christophe SALMERON

